

PENSER AUTREMENT

- > TRUCS & ASTUCES
POUR GÉRER VOTRE TEMPS !
- > LE REVENU UNIVERSEL :
UNE NÉCESSITÉ ?
- > LES VÉHICULES AUTONOMES

- > DE L'IMPRIMERIE HIER... À LA BLOCKCHAIN DEMAIN ?
- > QUALITÉ, PRIX, TEMPS, VALEUR : NOUVEAUX CRITÈRES D'ACHAT
- > COMMENT RÉUSSIR LA REPRISE DE L'ENTREPRISE FAMILIALE ?
- > LES PATRONS DE TPE SONT-ILS HEUREUX ?

S O M M A I R E

- 3 **thème de réflexion**
DE L'IMPRIMERIE HIER... À
LA BLOCKCHAIN DEMAIN ?
- 4 **courants porteurs**
QUALITÉ, PRIX, TEMPS, VALEUR :
NOUVEAUX CRITÈRES D'ACHAT
- 5 **la preuve par neuf !**
TRUCS & ASTUCES
POUR GÉRER VOTRE TEMPS !
- 6 **le faire savoir**
COMMENT RÉUSSIR LA REPRISE
DE L'ENTREPRISE FAMILIALE ?
- 7 **fiscalité**
LES PATRONS DE TPE
SONT-ILS HEUREUX ?
- 8 **tendance**
LE REVENU UNIVERSEL :
UNE NÉCESSITÉ ?
- 9 **protection sociale**
> LA PÉRIODE D'ESSAI
D'UN CONTRAT DE TRAVAIL
> AIDES FINANCIÈRES POUR
COMBATTRE LES TMS
- 10 **actualités**
- 11 **nouveau monde**
LES VÉHICULES AUTONOMES
- 12 **le compatriote vous informe**
LISTES ÉLECTORALES &
ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
- 13 **chiffres clés**
au 30 septembre 2016
- 14 **le monde selon Gudule**
POULE OU COCHON,
UN CHOIX DIFFICILE
- 15 **vu & revue de presse**
- 16 **la vie de votre Centre**

édito

PENSONS SOUS LA PLUIE...

Cette année, c'est décidé, pour Noël ou pour le jour de l'an, ou pour le lendemain (*celui qui chante : prétextes et raisons sont tous les bienvenus*), on change de maquillage. On oublie et miroirs et réflexion, on pense, on panse, et en plus on panse autrement !

Enfin un programme soutenable à travers un somptueux cadeau. Un ventre simplement satisfait et une tête bien pansée –*après le ski la chute ?*– plutôt que bien pensante. Une tête avec des idées pour rubans, des livres pour compresses, de minuscules clés USB comme coton-tiges et –*last but not least en anglais dans le texte*– de mini-cd en rondelles de concombre et masque de beauté avant de lancer les opérations.

C'est vrai, quoi ! au nom de quelle étrange et antique sagesse ne devrions-nous penser –*avec un e cette fois*– qu'à des choses existantes et déjà acceptées. Qu'avec des idées déjà rances et sans avenir. De Gogol. Mortes.

En ce passage d'une année l'autre, faisons nôtre l'idée que, quelles que soient les tuiles qui pleuvent sur nous, il nous restera toujours la possibilité d'utiliser celles qui parviennent intactes au sol pour nous mettre à l'abri des éléments déchaînés. Penser autrement sera simplement rire ou sourire à la vue de la peau de banane aux aguets ? Ne restera qu'à attendre la pluie...

CGA infos

CGA informations

Bulletin d'information publié par le CGA 74 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution

Directeur de la publication Joël Quelvennec (CGA 74 Annecy)

Comité de rédaction CGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard, CGA Arles : G. Valette, Ceprogos : Murielle Loison

CGA 74 : Ch. Brunas-Cassinin, J.-B. Robineau, Assistance au comité de rédaction La Belle idée

Infographie Trait de marque, 74000 Annecy, Imprimeur Imprimerie Monterrat, 986 Grande Rue 01570 Feillens
N° ISSN 0294-2127.

DE L'IMPRIMERIE HIER... À LA BLOCKCHAIN DEMAIN ?

par La belle idée

La Blockchain, un mot barbare un peu geek ?

Une nouvelle technologie dont le nom évoque celui d'un Transformers ?

Un peu des deux, c'est surtout un mode de fonctionnement appelé à révolutionner dans les années à venir tous les secteurs.



Pierre Noizat, à la tête de Paymium, société spécialisée dans la certification de documents

Considérée comme la « star des médias » au vu du nombre d'articles rédigés à son sujet⁽¹⁾, il semble bien qu'il y ait quelque chose dans l'air autour de la Blockchain en ce moment, et qu'il ne soit pas seulement question d'une révolte mais d'une révolution. Encore peu connue du grand public en raison de sa jeunesse et de sa complexité, elle permet de certifier des échanges de manière décentralisée, sans intervention d'intermédiaires. Une sorte de registre informatisé, partagé par les usagers, transparent, où est inscrit l'ensemble des échanges effectués entre les utilisateurs de cette Blockchain depuis sa création. Apparue en 2009 avec la monnaie bitcoin, la Blockchain est une technologie dont l'impact sur l'économie et la société pourrait être comparable à celui d'Internet. « *Tout l'intérêt de la blockchain est qu'on ne peut jamais revenir en arrière, ce qui en fait un outil de vérification simple et irréfutable* », souligne Pierre Noizat, à la tête de Paymium, société spécialisée dans la certification de documents.

“Le cœur de la Blockchain, c'est la transaction au sens où elle permet sa certification, sa sécurité et sa transparence.”

Vous avez du mal à vous représenter le fonctionnement de la Blockchain, ou les applications possibles ? Pas d'inquiétude, c'est normal. Quand on nous parlait du web dans les années 1990 et des possibilités de communication à distance, d'envoi de fichiers informatiquement reliés les uns aux autres, l'imagination pouvait peiner à se le représenter. Aujourd'hui, c'est la même chose avec la Blockchain : le discours est au pire complexe, au mieux peu excitant, mais les applications... multiples.

L'ubérisation d'Uber ?

Et si les services actuels de la Blockchain concernent aujourd'hui, de manière compréhensible, surtout le secteur bancaire et financier, cette technologie trouve des applications dans de nombreux autres domaines, des objets connectés à la

santé, en passant par l'éducation et l'énergie. Certains se lancent, comme IBM et Sony sur la certification via la Blockchain (et le positionnement de ces 2 géants sur un sujet est rarement anodin). Bouygues Immobilier utilise cette technologie dans le cadre d'un projet de Smart Grid à Lyon, pour de l'échange d'énergie solaire entre producteurs et consommateurs (expérimentation en 2017 dans un immeuble, utilisant une Blockchain développée par la start-up Stratum qui permettra de tracer les échanges et garantir le respect de la vie privée des habitants). Déployée à grande échelle, la Blockchain pourrait théoriquement faire disparaître les plateformes de type Uber d'ici quelques années, libérant les travailleurs dits indépendants des plateformes centralisées et des commissions qu'elles leur prélèvent. C'est l'exemple d'Arcade City, une application créée par un ancien conducteur Uber, Christopher David, qui propose un réseau de chauffeurs VTC basé sur la Blockchain. A suivre donc.

(1) Source : La Tribune recense plus de 1600 articles rédigés sur la Blockchain depuis janvier 2016.

QUALITÉ, PRIX, TEMPS, VALEUR : NOUVEAUX CRITÈRES D'ACHAT

par La belle idée

Vous vous arrachez parfois les cheveux en essayant de décrypter le comportement de vos clients, vous avez du mal à comprendre pourquoi ceux-ci s'obstinent à acheter tel produit plutôt qu'un autre ? Nul besoin de Madame Irma et de sa boule de cristal, voici quelques clés.

Quand on lance une recherche internet sur les critères d'achats du client, on n'ouvre plus une page web sans lire que ce dernier commence par une phase de «reconnaissance du besoin», puis de «recherche d'informations», pour enfin «évaluer les solutions» et finalement acheter un produit. Mais de manière plus simple, le cœur de l'achat ne serait-il pas l'envie du client ? Qu'y a-t-il derrière cette envie, qu'est-ce qui la motive ?

Bien sûr, il y a la sacrosainte corrélation qualité/prix, qui part du postulat que lorsque le client veut de la qualité, il est susceptible d'y mettre le prix qu'il estime correspondant à cette qualité... Sauf que non ! Aujourd'hui, la notion-même de «prix» est mise à mal avec l'apparition de nouveaux modèles : hard discounters, low cost (bons plans voyages), voire gratuité (presse). Le client peut donc vouloir de la qualité tout en gardant un œil concentré sur sa bourse. La clé résiderait-elle ailleurs, dans la combinaison plus subtile d'autres critères ?

Le critère temps semble intervenir en premier, il s'agit de considérer qu'un

produit (ou un service) sera d'autant plus apprécié du client (et donc acheté) qu'il disposera de suffisamment de temps pour bien l'utiliser, ou sera disposé à lui consacrer du temps. Si cette condition n'est pas remplie, même si le produit est apparemment parfait sur le papier, il ne fera pas de vieux os. Exemple avec les AMAP qui proposent aux clients de récupérer de manière hebdomadaire ou mensuelle des paniers de produits de saison, confectionnés par des producteurs locaux. La formule a d'abord suscité une large adhésion mais recevoir 3 semaines de suite un panier composé de blettes et de navets nécessitant de passer du temps à cuisiner, à trouver des recettes différentes pour varier les plaisirs, alors le bât blesse. C'est notamment parce que le principe demande beaucoup de temps à leurs clients que les AMAP ont vu le nombre de paniers vendus stagner, si ce n'est diminuer.

Temps et valeur : des valeurs sûres

Autre critère émergent, celui de la valeur, qui consiste à privilégier cer-

tains types de produits ou services, même onéreux, si on leur accorde une certaine valeur, associée à des sentiments ou à des convictions. C'est l'exemple du bio qui, parce qu'il joue sur la qualité, les valeurs du bien se nourrir, le fait de faire attention à sa santé et de préserver la planète, attire des consommateurs malgré des prix souvent plus élevés que la moyenne.

Qualité, prix, temps et valeur, c'est bien un véritable équilibre qui se joue entre ces différents critères, où l'absence de l'un peut être compensée par la prédominance de l'autre. C'est la raison pour laquelle on peut se surprendre soi-même à dépenser une jolie somme rondelette pour un article en dépit du bon sens, ou bien à confectionner malgré une semaine chargée des objets que l'on aurait pu acheter. Comme les partisans du Do it yourself (néologisme anglo-saxon qui a remplacé en langue marketing le «Faites-le vous-même»), qui sont prêts à dépenser davantage de temps ou d'argent pour la confection d'un produit (cosmétiques, produits d'entretien, organisation d'un voyage...) parce qu'ils sont sensibles au fait de faire les choses eux-mêmes.

“Le cœur de l'achat ne serait-il pas l'envie du client ?”



Retravailler ses offres en misant sur ces différents tableaux, c'est remporter la mise. Pour cela, 2 écueils à éviter : penser son client comme quelqu'un qui a des envies définies et stables, et le considérer comme quelqu'un d'incompréhensible. Il est simplement... complexe.


⁽¹⁾ Association pour le maintien de l'agriculture paysanne.


TRUCS & ASTUCES POUR GÉRER VOTRE TEMPS !


par Murielle Loison


L'*homo economicus* travaillé est de plus en plus surmené : « je n'y arrive plus ! », « je suis débordé ! », « je n'ai plus de temps pour moi ». Face à ce sentiment de subir son travail plutôt que de le maîtriser, et si le secret était de faire une pause ?


Pour apprendre à mieux gérer votre temps, voici quelques astuces...

 **Commencez par** désencombrer votre espace de travail. Rien de mieux qu'un bureau désordonné pour vous donner l'impression d'être débordé. Un mot d'ordre : rangez ! Classez vos dossiers dans vos casiers de rangement, organisez votre bureau et n'oubliez pas de faire de même avec l'ordinateur.

 **Second principe**, arrêtez de jongler avec les dossiers. Les allers-retours entre des dossiers différents vous font perdre beaucoup de temps et d'énergie. Il est préférable de se concentrer sur un seul dossier et de l'avancer le plus possible.

 **Troisième règle**, planifier sa journée de travail. Faire en une heure ce que l'on pourrait faire en quinze minutes est plus courant qu'on ne le pense. Pour bien répartir son temps de travail, il est important d'établir une liste des tâches à effectuer, la fameuse « to do list ». Vous éviterez ainsi de vous éparpiller et resterez concentré sur ce qu'il est important de réaliser.

 **Quatrième point**, pensez à vous accorder des pauses. Paradoxalement, il faut savoir perdre du temps pour en gagner. Pour un meilleur rendement, travaillez par blocs de quatre-vingt-dix minutes et prenez dix minutes de pause entre deux activités intensives. En un mot, soulagez vos neurones !


 **Cinquièmement**, profitez de vos heures de pleine énergie. Essayez de repérer les moments de la journée où votre forme et votre concentration sont maximales et réservez-les




« Qui connaît le prix du temps, en a toujours assez. »


Antonin Gilbert Serpillanges


aux tâches les plus exigeantes. Certains sont plus efficaces le matin, d'autres l'après-midi, d'autres encore atteignent leur maximum de concentration en fin de journée et peuvent profiter du calme pour avancer sur des tâches délicates. Sachez en tenir compte pour élaborer votre emploi du temps.

 **Sixième astuce**, apprenez à dire non. Vous avez établi votre planning pour la journée mais vous êtes dérangé par un collègue ou un fournisseur. Faites attention à ce genre de sollicitations. Si vous dites oui trop souvent, vous risquez de vous trouver régulièrement débordé. Apprenez à dire non à certaines sollicitations en y mettant les formes : restez diplomate, courtois, en indiquant simplement que vous ne pouvez pas.

 **Septièmement**, ne cherchez pas à tout faire seul, délégez si vous le pouvez. En expliquant bien les tâches dès le départ, vous gagnerez vite un temps précieux même s'il conviendra

bien sûr de vérifier la bonne exécution du travail confié.

 **Huitième point**, consultez vos mails deux à trois fois par jour maximum. Consulter ses emails toutes les cinq minutes peut devenir très rapidement chronophage. Cela peut être justifié en cas d'urgence mais ce n'est pas un mode de fonctionnement à adopter. La solution, décidez du moment consacré à la lecture et au traitement de vos mails et non au fur et à mesure de leur arrivée.

 **Pour finir**, laissez de la place aux imprévus. Coup de téléphone imprévu, retard sur un projet, on se retrouve vite pris au dépourvu malgré une organisation béton. Comme il est impossible de tout prévoir, rajoutez 20 à 30 % du temps imparti à chaque tâche comme marge de sécurité. Au mieux, vous aurez du temps pour peaufiner votre travail ou bien pour rentrer plus tôt à la maison !

COMMENT RÉUSSIR LA REPRISE DE L'ENTREPRISE FAMILIALE ?

par Michèle & Camille, CGA 13

La transmission d'une entreprise est toujours une affaire épineuse. Mais lorsqu'il s'agit des entreprises familiales, (90% des PME françaises, dont 30 % restent dans le giron familial), cela peut ressembler à un cadeau empoisonné... ou donner toutes les chances de succès en facilitant la reprise.

Dépositaire du destin de la famille

D'abord, dans la famille l'affect peut aider mais aussi compliquer la situation, la préparation en amont est bien sûr primordiale. La proximité aidant, le travail parent/enfant peut continuer pendant plus longtemps, mais il faut savoir réduire l'omniprésence d'un parent trop impliqué et directif, car la possibilité d'initiatives du repreneur est essentielle.

L'entreprise familiale vise le long terme, elle a vocation à perdurer mais doit pouvoir évoluer avec le temps. Dostoïevski écrivait « Si les jeunes avaient toujours écouté les anciens, [...] on en serait à l'âge de pierre... ». Il est important d'expliquer aux membres de la famille la stratégie mise en place, les objectifs, et d'insister sur les intérêts communs.

Attention zone à risque, cédez la place

La zone est risquée : 70 % de la deuxième génération ne succèdent pas aux parents et sur les 30 % restants, seulement 10 % dureront jusqu'à la troisième génération. L'entreprise

familiale n'est clairement plus le modèle.

Dans l'idéal, il faut enclencher le processus de transmission en impliquant assez tôt les membres de la famille aux postes clés de l'entreprise. Même si les relations sont souvent complexes et à l'origine de frictions, les cas exemplaires ne manquent pas.

Succession réussie : les caves Vincent DAMIANI ont 112 ans ⁽¹⁾

La maison fut fondée à Marseille en 1904 par l'arrière grand-oncle de Vincent Damiani venu de Corse, elle est ensuite reprise par son grand-père et cédée à son père. Le magasin se situant sous l'appartement, très tôt, Vincent, le propriétaire actuel, baigne dans l'atmosphère. Dès l'adolescence, il accomplira de petits travaux (manutention, tirage du vin en vrac...). En 1998, son père proche de la retraite lui propose de prendre sa succession. Cette proposition recueille sa totale adhésion. Voilà Vincent très tôt confronté à la responsabilité pleine et entière de l'entreprise, son épouse à ses côtés. Pour pouvoir développer l'activité et

permettre à sa créativité de s'exprimer, il décide en 2011 d'acquérir des locaux plus grands dans le quartier. L'entreprise a désormais les moyens de se faire connaître, site internet, Facebook, newsletters. Elle accueille dans un espace plus grand des dégustations, des rencontres avec les producteurs et des « master class ». À la vente de vin et d'alcool, il associe la vente de savons et d'huile d'olive puis découvre de nouveaux produits « tendance » : saké, cocktail... Il pense aujourd'hui à un second magasin. Si c'était à refaire, il ne changerait rien et la relève semble se préparer puisque l'une de ses filles et l'une de ses nièces poursuivent respectivement des études dans la restauration et en œnologie.

Ce qui est bien avec la reprise d'une boutique familiale, c'est qu'il n'en va pas des possibles travers (dans les comptes, dans la vision de l'avenir, dans ce que l'on veut faire et vendre) comme il en va dans la génétique : les défauts ne sont pas héréditaires, il est toujours possible de changer de posture, de méthode et de stratégie.

⁽¹⁾ www.caves-damiani.com

« Il y a pourtant un caractère unique et gratifiant du travail au sein d'une entreprise familiale. »



LES PATRONS DE TPE SONT-ILS HEUREUX ?

par Gilles Valette

« *Le travail, c'est la santé. Rien faire, c'est la conserver* », chantait Henri Salvador. Les chefs d'entreprises, aux semaines lourdes et aux épaules chargées (ou l'inverse), alors même qu'ils reconnaissent mal manger, mal dormir, voir peu leur famille et être rongés par le stress, sont pourtant 80% à se déclarer heureux⁽¹⁾.

Quelles sont leurs armes secrètes ?



« Le moral des troupes doit beaucoup à celui du patron »

AQUATITI
L'ANIMALERIE D'ARLES

Repetto
PARIS

SIXT
location de voitures

Certains l'expliquent par le fait de donner un sens à leur vie, d'autres par la fierté. Pour d'autres encore, c'est l'impression de liberté qui est plus forte que tout. Jean-Michel Clanet, propriétaire de l'animalerie Aquatiti à Arles, fait partie de ceux-là. « *Avant tout, ce que je préfère, c'est cette sensation de liberté ; faire ce que je veux, quand je veux, mais ce sentiment n'est qu'une illusion, surtout dans le secteur de l'animalerie. Je sais pertinemment que ma présence est indispensable chaque jour de l'année. En semaine, pour les ventes, l'entretien et la gestion. Le dimanche, la nécessité de passer au magasin pour m'assurer que les animaux ne manquent de rien* ». Une multitude de contraintes (que l'on peut facilement imaginer) mais le plus important, une très forte impression de liberté. Vous y voyez une contradiction ? Il faut plutôt y voir toute la différence de perception que l'on a des contraintes lorsqu'elles sont subies et lorsqu'elles sont choisies.

Et ce ne sont pas les propos de Jean-Marc Gaucher, propriétaire de la fabuleuse marque Repetto (chaussures et

maroquinerie), qui iront contredire cela. Lui, a trouvé (voire cherché ?) dans le fait de « devenir patron », le seul moyen de ne plus avoir à supporter l'autorité : « *ma première motivation, c'est d'être libre. Le seul moyen de ne pas avoir de chef, c'est d'être patron. Je n'ai jamais supporté l'autorité* ».

Bottes secrètes pour ne pas botter en touche

Attentes des clients, impératifs administratifs, performances économiques, etc. Le chef d'entreprise qui essaye de jouer sur tous les tableaux à la fois sans déléguer peut vite surchauffer. Pour cela, quelques clés : s'aérer, ne pas avoir peur de se faire aider. En prenant garde à deux choses : le moral des troupes qui doit beaucoup à celui du patron, et le fait que même si le dirigeant est seul maître à bord, seul le client est roi.

Le développement de l'entreprise et la notion de projet contribuent grandement à ce cercle vertueux. Il peut s'agir de l'agrandissement des locaux, d'un déménagement ou même d'une

embauche. Dans un climat d'incertitude et de difficultés, la croissance de son entreprise est génératrice de joie pour l'entrepreneur. C'est souvent l'aboutissement d'une partie de sa vie après un grand investissement personnel. De la même manière, la formation peut faire l'effet d'une potion magique sur le patron. Ces derniers se forment peu mais quand ils le font, ils en tirent un immense sentiment de fierté, quels que soient les sujets : techniques, stratégie d'entreprise, management...

Finalement, point d'arme secrète, si ce n'est les moteurs efficaces que sont l'envie de liberté et la fierté. Moteurs parfaitement illustrés dans les spots publicitaires 2013-2014 de l'entreprise SIXT qui propose de la location de voitures, dans lesquels on voyait un commercial en costume-cravates hésitant, prendre du poil de la bête après avoir loué une belle voiture, et se mettre à pousser des cris libérateurs : « c'est moi le patron ! ».

(1) Source : Figaro.fr

LE REVENU UNIVERSEL : UNE NÉCESSITÉ ?

par Chantal Brunas-Cassini

L'automatisation des tâches se généralise et emploie de préférence des robots aux humains.

E.banking, scanners aux caisses des supermarchés, les exemples de rationalisation des coûts et d'érosion du marché du travail ne manquent pas. La société en mutation crée du chômage, qui s'installe et semble devenir durable. Le système social ne fonctionne plus. Les revenus sont insuffisants pour distribuer les minimas sociaux et allocations diverses. La pauvreté augmente, il y a urgence à l'éradiquer.

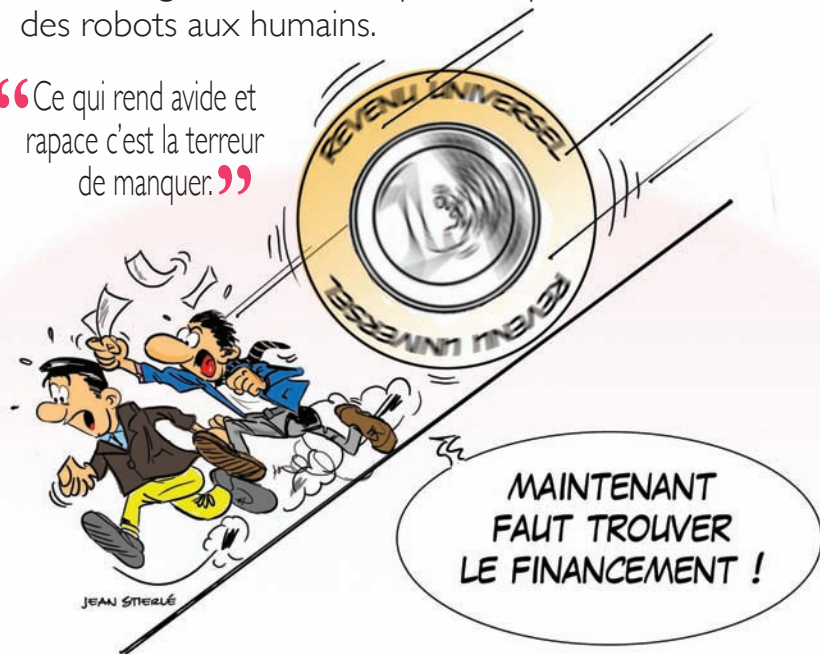
**Et si la solution était :
un revenu minimum
pour tous ?**

Le concept est ancien, il a émergé au XVI^e siècle avec des philosophes comme Thomas Paine et Thomas More : *«On se trompe en pensant que la misère du peuple est une garantie de paix, car où a-y-t-il plus de querelles que parmi les mendiants [...] ce qui rend avide et rapace c'est la terreur de manquer».*

Le Conseil National du Numérique a remis début janvier 2016 un rapport préconisant la mise en place d'un revenu universel pour tous les français. Les appellations sont diverses : revenu universel, inconditionnel, d'existence, de base, allocation universelle... L'idée est de verser plusieurs centaines d'euros par mois à tous les citoyens sans aucune condition de ressources afin de satisfaire les besoins primaires ou de remplacer les transferts sociaux.

En creusant un peu, on voit apparaître des projets fondamentalement différents : allocation universelle attribuant un montant faible et identique pour tous les résidents d'un pays, ou revenu de base allouant un montant plus élevé, destiné à une

«Ce qui rend avide et rapace c'est la terreur de manquer.»



partie de la population (l'âge, qualification, etc.). Pour certains, c'est le moyen de compléter le système de protection sociale avec plus de solidarité, pour d'autres, cela devient un revenu qui remplace le système actuel (minimas sociaux, allocations familiales, retraites, chômage et assurance maladie).

Ce revenu minimum pour «tous» pourrait permettre de favoriser l'initiative personnelle, diminuer le stress au travail (réduction des coûts de santé), donner une meilleure insertion professionnelle par l'accès à la formation professionnelle, il pourrait également avoir un effet surnommé «surfeur de Malibu». Mais après tout, si le citoyen veut se contenter du minimum pourquoi pas, il est responsable. Dans les faits, il semblerait qu'une faible proportion de personnes s'arrêterait de travailler.

La Suisse s'est prononcée contre le principe du revenu de base inconditionnel (RBI) le 5 juin 2016, mais

des pays occidentaux, comme le Canada, les Pays-Bas, la Finlande comptent mettre en place des expérimentations.

**Le casse-tête
du financement**

Si chaque citoyen français reçoit une somme de 500 à 800 euros par mois, le montant total nécessaire à trouver laisse rêveur, comment financer cette charge ? Suppression des aides accordées par l'État, création de taxes comme la taxe Tobin sur les transactions financières, sur le patrimoine, suppression des «cadeaux fiscaux», autant de pistes pour dégager des ressources qui pourraient financer le revenu universel.

La mise en place d'un tel système est une véritable révolution pour notre société, et un mal ou un bien certainement nécessaire pour répondre au défi des changements majeurs de nos organisations économiques et sociétales.

LA PÉRIODE D'ESSAI D'UN CONTRAT DE TRAVAIL

Durée et renouvellement, la période d'essai est strictement encadrée...
petit rappel de ces règles !

La période d'essai est une période du contrat de travail qui permet à chaque partie de s'évaluer. Quel que soit le contrat de travail, **la période d'essai n'est pas obligatoire**. Sa durée varie en fonction du type de contrat et de la catégorie professionnelle du salarié. Rappel au travers d'exemples les plus fréquents.

Pour un CDI d'ouvrier ou d'employé, la durée maximale légale de la période d'essai initiale est fixée à 2 mois. Elle est renouvelable une fois (soit 4 mois maximum), si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- la possibilité de renouveler la période d'essai est prévue par accord de branche étendu ;
- cette possibilité est clairement rappelée dans le contrat de travail (ou la lettre d'engagement);
- le salarié manifeste son accord exprès pour la renouveler, durant la période d'essai initiale, par écrit ou par courriel.

Pour un CDI d'agent de maîtrise ou de technicien, la durée maximale légale de la période d'essai initiale est fixée à 3 mois. Elle est renouvelable une fois (soit 6 mois maximum) dans

les mêmes conditions que pour l'ouvrier.

Pour un CDD de 6 mois maximum, la durée de la période d'essai est fixée en fonction de la durée du contrat. Sauf convention collective ou usage prévoyant une durée inférieure, elle est calculée à raison d'un jour par semaine, sans pouvoir dépasser 2 semaines. Mais attention, dans le cas d'une période d'essai d'un CDD, il n'existe **pas de possibilité de renouvellement**. Soyez prudent et n'hésitez pas à consulter votre cabinet comptable pour la gestion de vos contrats.

DES AIDES FINANCIÈRES POUR COMBATTRE LES TMS

Les TMS⁽¹⁾ (qui ne désignent pas le nom d'un nouvel organisme bizarre mais les troubles musculo-squelettiques) concernent tous les secteurs d'activité, tous métiers confondus. Le travail sans douleur physique, c'est possible ?

Le Ministère du Travail le confirme : les TMS sont la première cause de maladie professionnelle reconnue. Au programme : lombalgies, cervicalgies, syndromes du canal carpien, et tendinites de l'épaule. À chaque profession, ses solutions : un tapis de souris avec gel et un repose-pied pour tous les salariés travaillant assis devant leur écran, le bac à shampoing ergonomique pour le coiffeur, le pont adapté pour le carrossier... Toutes sont précieuses mais coûteuses. Pour les rendre plus facilement accessibles, des aides financières, réservées aux

entreprises de moins de 50 salariés, ont été créées :

TMS PROS DIAGNOSTIC permet d'établir un diagnostic et un plan d'action, soit par un prestataire conseil en ergonomie, soit en formant un salarié de l'entreprise pour mener le projet de prévention. Elle est plafonnée à 25 000 €.

“Prévenir les risques est une obligation légale, remédier à la souffrance reste un devoir humain.”

TMS PROS ACTION est un soutien plafonné à 25 000 € permettant d'acquérir des équipements adaptés (jusqu'à 50% du montant des achats).

Les entreprises concernées devront engager les démarches avant le 15 /07/17 et finaliser leur dossier avant le 15/11/2017 auprès de leur CARSAT.

⁽¹⁾ <http://tms-pros.fr>

⁽²⁾ Source : <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques/troubles-musculo-squelettiques-tms/de-quoi-parle-t-on/article/les-chiffres-des-et-statistiques>

ACTU... ACTU...



Aides-entreprises.fr enrichit ses services

Le système d'information en ligne sur les aides aux entreprises *aides-entreprises.fr* dispose d'un moteur de recherche multicritères permettant à un chef d'entreprise d'accéder à l'information sur les différentes aides financières publiques, dont il peut disposer en fonction de sa localisation, de son projet et de son profil d'activité.

Dorénavant, un nouveau moteur de recherche est mis à la disposition des chefs d'entreprises qui peuvent connaître les aides susceptibles d'être mobilisées en s'identifiant via leur numéro SIRET.

Artisans, commerçants, vous pouvez régler vos cotisations sociales par télépaiement

Le Régime social des indépendants (RSI) présente, sur son site internet, les informations relatives à ce nouveau mode de règlement ouvert aux entrepreneurs qui s'acquittent trimestriellement de leurs cotisations.

Rappelons que les artisans et commerçants, dont le revenu professionnel 2015 excède 7 723 euros, doivent nécessairement payer leurs cotisations de manière dématérialisée.

Les gobelets en plastique interdits à partir de 2020

La vaisselle jetable en plastique (gobelets, verres et assiettes jetables) sera progressivement interdite, sauf si elle est composée de matière compostable en com-

postage domestique et constituée de matières biosourcées. Tous les commerces sont concernés, aussi bien les établissements de restauration et les débits de boisson que les commerces de proximité : boulangerie, épicerie, traiteur, station-service, etc.

Dates des soldes 2017

Elles seront les suivantes : pour les soldes d'hiver, du mercredi 11 janvier au mardi 21 février inclus ; pour les soldes d'été, du mercredi 28 juin au mardi 8 août. Des dates dérogatoires sont appliquées à certains départements frontaliers et en outre-mer.

Accessibilité de vos locaux, vous pouvez désormais être contrôlé... et sanctionné !

Le décret n° 2016-578 du 11 mai 2016 précise les modalités de contrôle des établissements recevant du public et devant être équipés des installations nécessaires permettant l'accès aux personnes atteintes d'un handicap.

Désormais, le Préfet peut demander par courrier recommandé au propriétaire ou à l'exploitant d'un ERP un certain nombre de justificatifs comme l'attestation d'accessibilité, la preuve de dépôt de la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité, les demandes de prorogation des délais de dépôt et des délais de mise en œuvre de cet agenda, les éléments de suivi de cet agenda et l'attestation d'achèvement des travaux.

L'entrepreneur dispose d'un mois à compter de la réception de la demande du Préfet pour adresser les documents demandés. Si le professionnel ne retire pas le recommandé, n'envoie pas les justificatifs ou transmet des justificatifs incorrects, il s'expose à une sanction pécuniaire de 1 500 € à 2 500 €. Une sanction pénale peut également être prononcée.

Financement à court terme des entreprises, laissez-vous guider !

La Fédération Bancaire Française a mis en ligne en septembre 2016, deux guides permettant aux Très Petites Entreprises d'être mieux informées sur les financements à court terme (moins d'un an).

Le premier guide détaille les crédits de trésorerie qui permettent à l'entreprise de faire face aux décalages entre les rentrées d'argent et les dépenses nécessaires à son activité. Le second guide porte sur l'escompte, moyen de mobiliser le poste clients quand ces derniers règlent avec un effet de commerce.

Erratum Fichier FEC cga info n°144 : depuis le 1^{er} janvier 2016, vous êtes tenus de présenter le FEC lors du premier rendez-vous avec le vérificateur.

LES VÉHICULES AUTONOMES

par La belle idée

Le petit traité du bonheur 2.0⁽¹⁾ l'écrit : troquer la fatigue et le divertissement de la conduite sur autoroute pendant des heures contre une voiture qui se conduit toute seule, serait un pas vers le ciel. L'ère des véhicules autonomes est arrivée, retour sur les chemins qu'ils tracent.

Préfiguré par tous les dispositifs automatiques qui ont progressivement pris place dans nos voitures, le véhicule autonome se dessine maintenant complètement. Il n'est pas un constructeur automobile qui ne se positionne sur le sujet, avec chacun des partis pris différents. Le groupe PSA, lui, propose une autonomie partielle mais partout : 2018 verra l'arrivée de véhicules équi-



pés de fonctions de conduite automatisée pour soulager le conducteur dans des situations rébarbatives sur voies rapides. Depuis juillet 2015, des prototypes PSA sont lâchés sur les routes : plus de 25 000 kilomètres ont été parcourus en Europe. BMW développe également des véhicules autonomes utilisables un peu partout, mais opte pour des solutions d'autonomie plus ambitieuses qui permettront de libérer complètement l'utilisateur de toute fonction de conduite et de contrôle. Le groupe s'adjoint le renfort de deux industriels du numérique : le géant américain des semi-conducteurs Intel (*connectivité, sécurité et sûreté*) et le spécialiste israélien de la vision par ordinateur Mobileye.

Pour être sur le pied de guerre, les constructeurs disposent d'un arsenal technologique digne de celui de James Bond : il s'agit en général de radars centraux avant et arrière, de balayage 360° de la chaussée par des scanners laser (*qui répondent au doux nom de lidars*), de caméras carrosserie et de capteurs de détection, de caméras de surveillance conducteur et de GPS différentiel.

Des orientations différentes mais le même objectif temps

On assiste à une convergence dans les objectifs de temps que se fixent les constructeurs : les prototypes sont prévus pour 2016-2017 quand ils ne sont pas déjà sur les routes, et la production de série se profile pour 2020.

Tout l'enjeu consiste aujourd'hui à recréer une intelligence artificielle au moins aussi performante que le cerveau de l'être humain. Et ce n'est pas de trop dans certaines circonstances, par exemple au cœur d'une ville lors que voies de tramway, trottinettes électriques, vélos

en tout genre et rollers sont autant de paramètres à prendre en compte. Le cas de l'automobiliste qui, cet été, à bord d'une Tesla au système d'autoconduite activé, a trouvé la mort car ni lui ni le système n'avaient détecté la manœuvre d'un poids lourd qui arrivait en face et avait entamé un changement de voie à une intersection, illustre cette complexité.

Outre les évolutions techniques, le succès des véhicules autonomes sera conditionné par l'éclaircissement de certaines questions, notamment la cohabitation avec les voitures classiques, la fiabilité de l'électronique et sa sécurisation vis-à-vis de potentiels «hackers». Egalement, la question de la responsabilité : qui est responsable quand personne ne conduit (*le constructeur, l'équipementier, les informaticiens qui ont développé les logiciels, les assureurs... ou le propriétaire*), et enfin, mais non moins important, le coût de ces ordinateurs mobiles peut-être moins à l'achat qu'à l'entretien.

Ces systèmes autonomes iront de pair avec de nouvelles formes de mobilité. En témoignent les 30 millions d'euros d'augmentation de capital obtenus en octobre 2016 par Navya, la jeune pousse lyonnaise qui développe des navettes autonomes, avec l'arrivée de nouveaux investisseurs : le groupe KEOLIS, l'équipementier automobile VALEO et un groupe qatari dit Group8. Aujourd'hui, ses navettes peuvent emporter une quinzaine de passagers à une vitesse de 25 km/h sur un trajet préalablement cartographié.

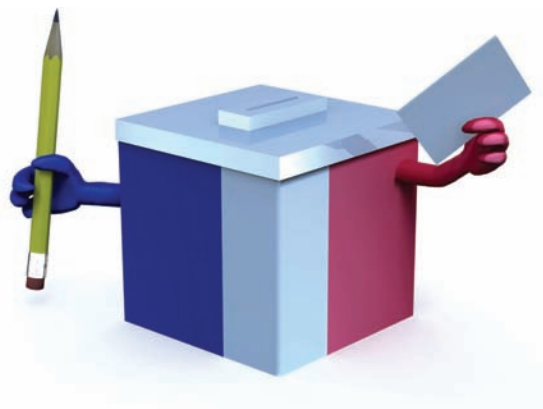
(1) Christophe Deshayes, Jean-Baptiste Stuchlik, éditions Armand Colin, 2013.

“ Il est possible que, en tournant la tête sur l'autoroute, vous aperceviez dès maintenant un conducteur concentré non pas sur la route mais sur le journal entre ses mains. ”

LISTES ÉLECTORALES & DATES DES ÉLECTIONS

source : service-public.fr

Alors que les prochaines élections sont prévues en 2017 avec la présidentielle et les législatives, vous vous posez peut-être la question de savoir si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune.



Listes électorales : comment vérifier si vous êtes inscrit ?

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Quelques communes proposent de vérifier directement en ligne (Besançon, Grenoble, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Poitiers...). Dans ce cas, il vous suffit d'indiquer sur la page du site web de votre mairie vos noms, prénoms, date et lieu de naissance pour savoir si vous êtes bien inscrit et pour connaître votre bureau de vote (adresse et numéro du bureau).
- Si ce n'est pas le cas, vous pouvez téléphoner ou vous rendre à votre mairie (service élections).

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez vous y inscrire jusqu'au 31 décembre 2016 :

- soit en vous rendant dans votre mairie ;
- soit par courrier avec tous les documents à envoyer à votre mairie ;
- soit par internet pour **les communes raccordées au téléservice**.

RAPPEL

Dans tous les cas, les listes électorales peuvent être consultées par tout électeur (même inscrit sur une autre commune). Les électeurs intéressés doivent présenter leur carte électorale pour pouvoir accéder à ces listes (consultation gratuite si les listes sont consultées sur place).



Quelles sont les dates des prochaines élections Présidentielles ?

MÉTROPOLE

Premier tour : **23 avril 2017**

Second tour : **7 mai 2017**

OUTRE-MER

22 avril et 6 mai 2017 : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Polynésie française.

23 avril et 7 mai 2017 : Mayotte, La Réunion, Nouvelle Calédonie et Wallis-et-Futuna.



Les chiffres clés AU 30 SEPTEMBRE 2016

SMIC HORAIRE : 9,67 € au 1^{er} janvier 2016

MINIMUM GARANTI : 3,52 € depuis le 1^{er} janvier 2015 (non revalorisé au 01/01/2016)

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 466,65 €. 39 heures hebdomadaires = 1 676,13 € avec majoration de 25 % et 1 650,99 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 218 €/mois, 177 €/jour, 38 616 € pour 2016

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : - 0,3430 % en septembre 2016, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en août 2016, indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 0,2 %

INTÉRÊT LÉGAL 1^{er} SEMESTRE 2016 : pour les particuliers 4,35 %,
pour les professionnels 0,93 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantiers) = 8,90 €, dans les locaux (paniers) = 6,30 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 18,30 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT 2015 (par jour, pour les 3 premiers mois) :

logement et petit déjeuner = 65,30 € (départements 75, 92, 93 et 94), 48,50 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2016	1 615	1 622		
2015	1 632	1 614	1 608	1 629
2014	1 648	1 621	1 627	1 625
2013	1 646	1 637	1 612	1 615
2012	1 617	1 666	1 648	1 639
2011	1 554	1 593	1 624	1 638
% sur 1 an			+ 0,50	
% sur 3 ans			- 0,92	
% sur 9 ans			+ 13,05	

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Période	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
2 ^e trimestre 2016	125,26	0,00
1 ^{er} trimestre 2016	125,26	+ 0,06
4 ^e trimestre 2015	125,28	- 0,01
3 ^e trimestre 2015	125,26	+ 0,02
2 ^e trimestre 2015	125,25	+ 0,08
1 ^{er} trimestre 2015	125,19	+ 0,15
4 ^e trimestre 2014	125,29	+ 0,37
3 ^e trimestre 2014	125,24	+ 0,47
2 ^e trimestre 2014	125,15	+ 0,57
1 ^{er} trimestre 2014	125,00	+ 0,60

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2015 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D × 0,543	(D × 0,305) + 1 188 €	D × 0,364
6 CV	D × 0,568	(D × 0,320) + 1 244 €	D × 0,382
7 CV	D × 0,595	(D × 0,337) + 1 288 €	D × 0,401

Pour en savoir plus demandez conseil à votre expert-comptable
ou sur le site du gouvernement : www.gouv.fr

A partir de 2015 RÉDUCTION FILLON en fonction du taux de FNAL
applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : $C = (T/0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : FNAL à 0,10 % dans la limite du plafond T = 0,2802

FNAL à 0,50 % sur brut total T = 0,2842

RETRAITE : pour valider un trimestre, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois
le SMIC horaire, soit 1 450,50 € au 1^{er} janvier 2016 .



JEAN STERLÉ

Le massacre du cochon rose ! Voilà à quoi pensait notre héros en sortant de son agence bancaire. La violence de l'acte n'avait d'équivalent que la banalité de la pensée qui l'avait précédé (*argent-égal-casser-tirelire*) alors que d'autres solutions devaient exister. Il allait devoir réfléchir, donc. Peut-être, même *—plus difficile encore ?—* penser autrement ? Comme un cochon, rose ?

Tout de même pas !

Gudule se trouvait d'autant moins excusable que dans un passé finalement pas si lointain il avait enseigné le « penser différent » en haut d'une montagne. À moins que ce ne fut au bord de la mer. Ce qui est certain, c'est que le cabinet discret où il prodiguait sa science était à l'époque situé au bord de l'eau, sur un sommet. Ce qu'on appelle couramment une île.

Plutôt d'ailleurs que penser différent, c'était « penser comme » qu'il tentait de faire passer.

Comme un autre, comme un client si vous étiez un fournisseur, comme un publicitaire si vous n'étiez ni l'un ni l'autre, comme un juge, comme un chien, comme une poule.

Une poule !

POULE OU COCHON, UN CHOIX DIFFICILE.

C'est là qu'il avait eu la révélation de ce qu'il fallait bien appeler « un pouvoir ».

En séjour à la campagne, chez des amis qui, pour faire couleur locale et persuadés ainsi de s'intégrer, avaient fait l'acquisition de quelques gallinacées, il les entendit se plaindre (ses hôtes, *pas leurs poules*) que les bestioles ne pondaient pas où il leur avait été indiqué de le faire. Un peu à la manière d'électeurs dont on n'aurait jamais retrouvé le vote. Regrettable. D'autant que les œufs risquaient, égarés, de vieillir aussi mal que des bulletins. Ou alors de nourrir fouines ou renards. Ou des rats. Comme ? Rien, cette fois.

Gudule prit le problème simplement, et redéfinit son objectif : retrouver les œufs. Imagine, songea même un instant emprunter à un

camarade d'école devenu colonel de parachutistes une compagnie à qui il aurait demandé de ratisser les environs. Conclut que cela ferait tout de même beaucoup de bruit pour quelques œufs et fut donc tout naturellement amené à la solution qu'il n'aurait sans doute même pas osé formuler d'abord.

Il allait se mettre « à la place » de la poule ou, mieux encore, se laisserait gagner par l'esprit de la poule et n'aurait plus dès lors qu'à suivre son instinct.

Quelques minutes plus tard, on pouvait se régaler d'une énorme omelette. Le « penser poule » avait fait la démonstration de son efficacité. Dans les affaires de poules.

Il l'enseigne depuis lors, et refuse de se sentir responsable quand on l'a mal compris. Quand on laisse un esprit de poule envahir le sien alors que le problème à résoudre est celui du réglage d'un tir d'artillerie, il peut effectivement y avoir quelques dégâts collatéraux. Et c'est là qu'enfin on voit la justification de cette patience, de ce courage, toutes vertus inlassablement prônées ici même, avec opiniâtreté, depuis si longtemps...

pour Gudule, par ordre, l'illisible remplaçant...

DES BATEAUX FANTÔMES ? DES CONTENEURS SUR UN OCÉAN DE PERTES ?

Hanjin Shipping, le 7^e armateur mondial, a déposé le bilan le 31 août. Craignant les impayés générés par cette annonce, divers ports du globe refusent de laisser entrer les équipages de la compagnie. Un tiers des vaisseaux de la compagnie se retrouvent aujourd'hui bloqués en mer ou immobilisés à quai. La compagnie est aujourd'hui en redressement judiciaire. Il faudra un à deux mois au tribunal coréen pour décider si Hanjin peut continuer à exister ou être démantelé. Ça va mal pour ceux qui ont parié sur la croissance infinie du transport maritime : Maersk Line, n°1 mondial du transport de conteneurs annonce que le prix moyen de transport des conteneurs a baissé de 19% sur les 12 derniers mois et qu'il perd 200 dollars par conteneur de 40 pieds transporté.

Le marin, 19/07/2016

DES SUPER-POUVOIRS À FLEUR DE PEAU

Des chercheurs américains, issus du *Lawrence Livermore National Laboratory*, ont mis au point une seconde peau bloquant virus et bactéries. Constituée de microscopiques pores, elle laisse passer l'eau et la chaleur mais bloque le passage à toute entité de plus de 5 nanomètres, or virus et bactéries boitent tous dans la catégorie des plus de 10 nanomètres. Prochain défi que se lancent les chercheurs : travailler ce matériau de manière à ce qu'il bloque également les agents chimiques.

Sciences et Vie, 05/08/2016

LA CARAVANE AUGMENTÉE

Le collectif *La caravane gonflée*, regroupant une dizaine d'architectes, a transformé une caravane des années 1980 en un spot multi-services et nomade. Après avoir transformé l'une de ses façades en une scène escamotable, ils lui ont pluggé (branché) une bulle d'air pouvant accueillir une cinquantaine de personnes. Pour l'instant utilisée dans des festivals, cette caravane améliorée peut accueillir à l'avenir confé-

rences, débats, projection de film, interventions dans les écoles... Tout est possible.

Influencia, 01/09/2016

CRÉER UN PARC FAÇON SIM CITY

En septembre, la mairie de Paris a lancé un concours insolite, pouvant séduire les fans des jeux vidéo comme Sim City et Minecraft. Le principe ? Imaginer le futur parc Chapelle Charbon dans le 18^e arrondissement, et le créer sur une version spéciale du jeu vidéo Sim City, développée par Maxis et créée par l'agence Digiworks. Les candidats doivent faire figurer sur cette vue isométrique la taille des espaces, les équipements sportifs et culturels, le type de masifs... et travailler sur le coût du chantier.

Presse Citron, 06/09/2016

LES CDD RECONDUITS AUTOMATIQUEMENT POUR LES SAISONNIERS ?

La loi Travail, promulguée le 8 août, prévoit la possibilité de reconduire automatiquement un travailleur en contrat à durée déterminée (CDD) d'une année sur l'autre, en prenant en compte son ancienneté. Les branches qui emploient le plus de saisonniers ont jusqu'à février 2016 pour entamer les négociations. Faute d'accord, une ordonnance pourrait être prise d'ici à mai 2017 et la mesure effective l'été prochain.

Ouest France, 18/08/2016

OYEZ OYEZ, C'EST LA LOI BIODIVERSITÉ

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 8 août 2016. Les grandes lignes : réparation du préjudice écologique « pollueur-payeur », prise en compte des paysages diurnes et nocturnes dans la définition du patrimoine, création de l'Agence française pour la biodiversité qui sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2017 pour des missions d'expertise et d'assistance au contrôle, interdiction des pesticides de la famille des néonicotinoïdes à partir de 2018, reconnaissance du rôle des sols et de la géodiversité.

Developpement-durable.gouv.fr, 09/08/2016

CGA informations est diffusé aux adhérents de :

CGA 47 Agen, CGA des Cévennes Alès, CCGA Angoulême, CGA 74 Annecy, CGA de l'arrondissement d'Arles, CGA de l'Yonne Auxerre, CGA2B Haute-Corse Borgo, CGAIBA Cesson-Sévigné, CGAS Challes-les-Eaux, CENTREXPERT Chartres, CEPROGES Déols, CEDAGE Drôme-Ardèche Guilherand-Granges, CGA 52 Langres, CGA 02 Laon, CGA 13 Marseille, CEMOGEST Metz, CGA Aveyron Lozère Millau, CGA 06 Nice, CGA 30 Nîmes, CGAIB Rennes, CGA Ouest Rennes, CGA Centre France Saint-Amand-Montrond, CGIA de la Manche Saint-Lô, CGACTION Saint-Malo, CGA Les Landes de Gascogne Saint-Paul-lès-Dax, CGA Aisne Saint-Quentin, ADEG Seyssinet-Pariset, CGAAS Sisteron.

Le CGA 74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Le CGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES : ANTICIPEZ !

Dans la Manche, des dispositifs existent (efficaces et discrets) pour éviter que les situations ne s'aggravent.

Chefs d'entreprise: « Mieux vaut prévenir que guérir »

DETTES FISCALES ET SOCIALES : des délais pour payer

Obtenir des délais de paiement auprès des services fiscaux, c'est possible ! Comme ailleurs, la Commission des Chefs de Services Financiers (la CCSF) de la Manche est à la disposition des entreprises. « *Leurs dirigeants peuvent solliciter, en toute confidentialité, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales (TVA, IS, CFE...), sociales (part patronale des cotisations sociales, RSI...) et douanières.* »

Tous les deux mois, la CCSF examine les cas et accorde des plans et un échéancier. « *Le respect de ce dernier entraîne la suspension des poursuites.* ». Pour en bénéficier, l'entreprise dépose un dossier ainsi que les pièces demandées. Pour cela, elle doit être à jour dans le dépôt de ses déclarations et dans le paiement de la part salariale de ses cotisations de sécurité sociale.

Contact : Aurélie LECAMPION-COULLARD
Tél. : 02.33.77.53.30 – E-mail : aurelie.lecampion-couillard@dgfip.finances.gouv.fr

MÉDIATION DU CRÉDIT :

Vous rencontrez une difficulté avec une banque : la médiation du crédit peut vous aider à défendre votre dossier.

Contact : Tél. : 0810.00.12.10
www.economie.gouv.fr/mediateurcredit

LE DISPOSITIF APESA 50

Chefs d'entreprises en souffrance morale, lorsque vous rencontrez des difficultés économiques bénéficiez d'une prise en charge psychologique gratuite et de proximité.

Nous contacter : 06.63.98.24.60

CCI Ouest Normandie
- Délégation Centre et Sud Manche : 02.33.91.33.91
- Délégation Cherbourg-Cotentin : 02.33.23.32.00
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche :
- 02.33.76.62.62

CORRESPONDANTS TPE BANQUE DE FRANCE

La mission des Correspondants TPE Banque de France consiste à

Mieux identifier les solutions de financement adaptées à la situation de votre entreprise



Contact : Mr Jean-François BOURSIER est le correspondant TPE pour la Manche

E-mail : TPE50@banque-france.fr – Tél. : 08.00.08.32.08 (gratuit)

Plus d'informations sur www.cgiam.fr
Rubrique Adhérents, page « Entreprises en difficultés »

CIP : de l'assistance dans la prévention

Le Centre d'Information sur la Prévention (CIP) des entreprises en difficulté conseille et oriente le chef d'entreprise.

Il suffit de téléphoner pour obtenir assistance. Le 1^{er} jeudi de chaque mois, le Centre d'Information sur la Prévention (CIP) des entreprises en difficulté se réunit. Autour de la table, à l'écoute du chef d'entreprise, ils sont trois, tous bénévoles : un ancien juge du tribunal de commerce, un expert-comptable ou commissaire aux comptes et un avocat.

Bien évidemment, ces entretiens sont anonymes et gratuits.

Contact : CIP 50 : Tél. : 06.63.98.24.60 (un seul numéro pour la Manche) ou www.cip-national.fr

Tribunal de commerce : prévenir avant tout

La cellule prévention du Tribunal de commerce de Coutances, des juges à votre écoute.

Demandez un entretien gratuit et strictement confidentiel avec le Président du tribunal ou un Juge de la prévention pour obtenir toutes les informations sur les outils et les procédures auxquelles vous avez droit pour redresser votre entreprise. **Ne restez pas seul face aux difficultés. N'attendez pas. Un rendez-vous vous sera donné rapidement.**

Contact : Tribunal de commerce de :

- Coutances - Tél. : 02.33.19.42.11 –
prevention.coutances@greffe-tc.net
- Cherbourg-en-Cotentin - Tel. : 02.33.93.24.60 –
gtc-cherbourg@greffe-tc.net

www.infogreffe.fr - rubrique « prévention des difficultés des entreprises »